

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

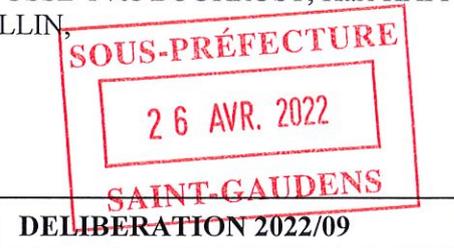
en exercice 11
présents 09
votants 09

L'an deux mille vingt et deux, le **HUIT AVRIL**
le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-FRAJOU**
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil, Mairie,
sous la présidence de Monsieur Alain DAVEZAC, Maire de Saint-Frajou
Date de la convocation du Conseil Municipal : 04/04/2022

PRESENTS : Gisèle ALAUX, Francis BAGNERIS, Jean-Claude BAROUSSE Yves BOURRUST, Karl HAFF,
Alain DAVEZAC, Cécile GARDELLE, Lionel LOUBENS, Mélanie ROLLIN,

ABSENTE : Eric GARDELLE, Philippe TESSON

Secrétaire de séance : Cécile GARDELLE



OBJET : Demande de subvention auprès du Département pour la création d'un dôme pour l'implantation d'une table d'orientation.

Monsieur le maire expose le projet suivant :

Terrassement et création d'un dôme pour l'implantation d'une table d'orientation de 360° avec accès PMR sécurisé et aménagement autour d'une table de pique-nique et de bancs.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à **40 000 € HT** correspondant au(x) devis présenté(s) par :

Fournisseurs	HT
- LABAS T.P	40 000.00 €
- GUITET TP	42 500.00 €

Monsieur le maire informe le conseil municipal que le projet est éligible aux demandes de subventions du Département.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **ADOpte** le projet de terrassement et création d'un dôme pour l'implantation d'une table d'orientation de 360° avec accès PMR sécurisé et aménagement autour d'une table de pique-nique et de bancs pour un montant de **40 000.00 € HT**,
- **SOLLICITE** l'aide du département de la Haute-Garonne pour 16 000.00. € soit 40. % du montant du projet, et arrête le plan de financement suivant :

Dépenses	HT	TTC	Recettes	HT	TTC
Études – maîtrise d'ouvrage			Département	16 000.00 €	16 000.00 €
Travaux	40 000.00 €	48 000.00 €	Financement européens (FEADER)	16 000.00 €	16 000.00 €
.....			Autofinancement	8 000.00 €	16 000.00 €
TOTAL	40 000.00 €	48 000.00 €	TOTAL	40 000.00 €	48 000.00 €

Monsieur le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Rendu exécutoire le : 20/04/2022

Le Maire,
Alain DAVEZAC

